

# LES 9 RENONCEMENTS DES JA

Dans les négociations sur les politiques agricoles, les JA portent parfois, au départ, des positions proches de celles de la Conf. Mais ils les mettent en sourdine. Les JA communiquent en externe sur des propositions ambitieuses pour faire plaisir à leur électorat mais finissent toujours par s'aligner sur la FNSEA. Voici 9 exemples de revendications qu'ils ont défendues et abandonnées.

## 1. Régulation des marchés

Les JA ont demandé la mise en place d'un [dispositif de gestion des crises](#) efficace et ambitieux (stockage, aide à la réduction de production), défini en amont au niveau européen, qui se déclenche de manière automatique et dont le budget renforcé est géré sur l'ensemble de la programmation. Ces propositions ont disparu de leur rapport d'orientation 2024.

## 2. Soutien à la bio

Les JA disent soutenir la bio pour freiner les vagues de déconversion et cherchent à conquérir cet électorat en plaçant à leur tête un président éleveur bovin et cultivateur de blé tendre en bio. Une belle com, mais dans les faits, les JA se sont alignés sur la FNSEA dans les négociations de la PAC pour refuser un écorégime bio ambitieux.

## 3. De la lutte contre l'agrivoltaïsme à sa promotion.

Les JA défendaient une position stricte sur l'agrivoltaïsme, mais ils ont fini par accepter une loi et un décret qui autorisent les baisses de rendements et des taux de couverture en panneaux solaires incompatibles avec la production agricole. Ils soutiennent également de détricotage du statut du fermage pour permettre la conclusion de baux tripartites entre propriétaire, énergéticien et fermier.

## 4. Répartition des aides PAC

Les JA écrivaient « [nous revendiquons des voisins plutôt que des hectares](#) », ils revendiquaient « une répartition plus équitable des aides » de les « cibler davantage les actifs agricoles » via l'augmentation du [paiement redistributif à 20%](#) (100 euros/ha) mais ils ont fini par s'aligner avec la FNSEA pour ne pas toucher aux DPB.

## 5. Soutien à l'installation dans la PAC

Les JA militent pour une augmentation de l'enveloppe 1<sup>er</sup> pilier pour l'installation mais assouplissent leurs discours comme la FNSEA ne veut pas toucher aux DPB.

## 6. Diversification des profils des porteuses et porteurs de projet

Dans son rapport d'orientation 2024, les JA affirment que « penser l'agriculture à l'horizon 2050 impose de sortir du schéma classique

de l'installation familiale ». Pourtant, en AURA, ils se sont opposés à la bonification de la DJA pour les NIMA (Non Issus du Milieu Agricole). Ils veulent également « confirmer la place des femmes dans le monde agricole » mais refusent en Occitanie une bonification de la DJA pour les paysannes.

## 7. Exclusion des retraités des aides PAC

Les JA revendiquaient une [définition](#) européenne de l'agriculteur actif « *dont les retraités seront exclus* ». L'objectif est de favoriser l'accès au foncier, de cibler les aides sur les agriculteurs vraiment présents sur les territoires ruraux et de favoriser les transmissions d'exploitations vers des jeunes ». Pourtant, ils ont accepté le maintien des aides PAC pour les personnes qui ont atteint l'âge de la retraite, mais n'ont pas encore demandé de pension. C'est ainsi que des propriétaires fonciers continuent à percevoir la PAC alors qu'ils délèguent l'intégralité des travaux à des ETA.

## 8. Exclusion des sofa farmers des aides PAC

[Dans leur bilan PAC 2015-2020](#), les JA constataient qu'une « *part non négligeable des aides PAC continue à subventionner des bénéficiaires comme de grands propriétaires fonciers, des fonds d'investissement, des multinationales de l'agroalimentaire. Cette répartition semble injuste au regard du besoin d'accompagnement des véritables agriculteurs* ». Ils plaident pour une [définition](#) « *basée sur un niveau de formation, sur l'acte de production, sur des critères de revenu, de gouvernance de l'exploitation, de temps de travail* ». Pourtant, ils n'ont rien fait pour s'opposer à l'élargissement de la définition de l'agriculteur actif, permettant à des firmes sans paysans d'en bénéficier.

## 9. Encadrement du travail à façon et des montages sociétaires

Au démarrage des négociations sur la loi Sempastous, les JA soutenaient une réglementation stricte sur l'accaparement foncier via les rachats de parts sociales. Ils défendaient aussi un encadrement de la délégation de travaux, qui capte des terres au détriment de l'installation. JA n'a pas porté ces revendications jusqu'au bout et s'est rangé derrière les intérêts des agroindustriels.

